



Conseil économique et social

Distr. générale
4 juillet 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-treizième session

Genève, 19-22 septembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-treizième session^{1,2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 19 septembre 2016, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail.
3. Convention de 1968 sur la circulation routière :
 - a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules ;

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337, au 3^e étage du Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039) une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : www.unece.org/meetings/practical.htm.

GE.16-11430 (F) 220716 220716



* 1 6 1 1 4 3 0 *

Merci de recycler



- b) Permis de conduire ;
 - c) Conduite automatisée ;
 - d) Chargement des véhicules.
4. Convention de 1968 sur la signalisation routière :
Groupe d'experts de la signalisation routière.
5. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) :
- a) Approche systémique de la sécurité ;
 - b) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents ;
 - c) Propositions d'amendements sur l'inattention au volant ;
 - d) Propositions d'amendements sur les politiques concernant les deux-roues motorisés.
6. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2) :
Aires de stationnement sécurisées.
7. Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
8. Révision du mandat et du règlement intérieur du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1).
9. Changement de nom du WP.1.
10. Questions diverses.
11. Élection du Bureau.
12. Dates de la prochaine session.
13. Adoption du rapport sur la soixante-treizième session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document

ECE/TRANS/WP.1/154.

2. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

En raison du manque de temps, aucune intervention ni aucun exposé ne sont prévus au titre de ce point de l'ordre du jour. Les délégations nationales et les organisations internationales auront la possibilité de communiquer par écrit des informations sur les activités et initiatives nationales ou internationales en matière de sécurité routière, y compris les changements intervenus récemment ou les changements à venir prochainement dans leur législation concernant la circulation routière, ainsi que sur les manifestations qui se dérouleront avant la prochaine session du Groupe de travail.

3. Convention de 1968 sur la circulation routière

a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules

À sa dernière session, le WP.1 a entamé l'examen du document ECE/TRANS/WP.1/2015/2/Rev.2 soumis par la France, l'Italie et Laser Europe. Suite à cet examen, le Groupe de travail a demandé à la France, à l'Italie et à Laser Europe de réviser le document pour sa session suivante en fonction des décisions prises et de le soumettre sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2015/2/Rev.3.

Document

ECE/TRANS/WP.1/2015/2/Rev.3.

b) Permis de conduire

Le secrétariat informera le WP.1 de la situation relative à la traduction officielle du document ECE/TRANS/WP.1/2014/8/Rev.1 en arabe, chinois et espagnol.

Le WP.1 sera invité à examiner le document ECE/TRANS/WP.1/2016/2, établi par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la France et le Luxembourg sur la base du document informel n° 5 (mars 2016), qui contient des propositions d'amendements relatifs aux permis de conduire nationaux et internationaux. La Fédération internationale de l'automobile (FIA) sera invitée à présenter le document ECE/TRANS/WP.1/2016/3, qui contient des propositions d'amendements aux annexes 6 et 7 de la Convention de 1968 sur la circulation routière.

Suite à la demande faite par le WP.1 lors de sa dernière session, la FIA et le secrétariat fourniront des informations actualisées sur la proposition visant à créer une banque d'images des livrets de permis de conduire internationaux communiqués par les Parties contractantes aux Conventions de 1949 et de 1968. La Fédération sera invitée à faire part de toutes les solutions possibles pour changer la représentation qu'ont les conducteurs des permis de conduire internationaux.

Documents

ECE/TRANS/WP.1/2014/8/Rev.1, ECE/TRANS/WP.1/2016/2, ECE/TRANS/WP.1/2016/3.

c) Conduite automatisée

Le WP.1 sera invité à examiner s'il convient de continuer à envisager d'éventuels amendements aux Conventions de 1949 et de 1968 sur la circulation routière qui permettraient de tenir compte des véhicules hautement automatisés, et à étudier d'autres possibilités à cette fin. Le Président du groupe informel d'experts de la conduite automatisée sera invité à fournir des informations sur les progrès réalisés par le Groupe et, en particulier, sur les travaux du Groupe concernant les systèmes automatisés tels que les systèmes de parcage télécommandé, pour lesquels la définition des termes « conduite » et « manœuvre » a déjà été envisagée.

d) Chargement des véhicules

Le WP.1 sera invité à reporter son examen du document ECE/TRANS/WP.1/2015/5/Rev.2, qui ne devrait être présenté par l'Union internationale des transports routiers (IRU) et Laser Europe que début de 2017. L'IRU souhaitera peut-être faire savoir au Groupe de travail si une Partie contractante à la Convention de 1968 sur la circulation routière est disposée à s'associer à elle et à Laser Europe pour appuyer les propositions d'amendement.

Document

ECE/TRANS/WP.1/2015/5/Rev.2.

4. Convention de 1968 sur la signalisation routière

Groupe d'experts de la signalisation routière

Le Président du Groupe d'experts de la signalisation routière sera invité à communiquer des informations sur les derniers travaux et progrès réalisés par le Groupe. Le WP.1 sera invité à examiner une proposition du secrétariat visant à lancer le processus de création d'un fonds d'affectation spéciale pour la signalisation routière, qui aurait pour fonction de recueillir des dons aux fins de l'élaboration d'une version électronique de la Convention de 1968 sur la signalisation routière (e-CORSS).

5. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

a) Approche systémique de la sécurité

Le Groupe de travail continuera à examiner le document ECE/TRANS/WP.1/2014/6, dans lequel figurent les propositions d'amendement de la Suède visant à prendre en compte l'approche systémique de la sécurité dans la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1). Il reprendra l'examen du document à partir de la section 1.5.1 (Utilisation des téléphones mobiles).

Document

ECE/TRANS/WP.1/2014/6.

b) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents

Le WP.1 examinera le document ECE/TRANS/WP.1/2013/6/Rev.3. À sa dernière session, il a invité la Finlande et la Suède à présenter une version révisée de ce document à sa session suivante et s'est félicité de la volonté de Laser Europe de leur fournir une aide à cet égard.

Document

ECE/TRANS/WP.1/2013/6/Rev.3.

c) Propositions d'amendements sur l'inattention au volant

À sa dernière session, le WP.1 a estimé que le débat ne devrait pas se cantonner à l'utilisation des téléphones mobiles et qu'il faudrait envisager sous un angle plus large l'« infodivertissement » et l'inattention. Le document ECE/TRANS/WP.1/2016/1, soumis par le Président, vise à étayer ce point de vue. Le WP.1 est également invité à examiner l'étude de la Commission européenne (soumise en tant que document informel n° 7 (mars 2016)), qui présente une analyse approfondie des risques de l'inattention au volant pour la sécurité routière.

Document

ECE/TRANS/WP.1/2016/1.

d) Propositions d'amendements sur les politiques concernant les deux-roues motorisés

Le Président communiquera des informations actualisées (document informel n° 1) sur le suivi des conclusions de la table ronde tenue lors de la soixante-dixième session (annexe I du document ECE/TRANS/WP.1/149). Il fournira notamment des informations concernant la conférence sur les deux-roues motorisés qui devrait se tenir du 5 au 7 décembre 2016 à New Delhi, en consultation avec le Groupe de travail.

Documents

Document informel n° 1 et annexe I du document ECE/TRANS/WP.1/149.

6. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)**Aires de stationnement sécurisées**

Le WP.1 examinera le document ECE/TRANS/WP.1/2012/9/Rev.2 établi par l'Autriche et l'Espagne en collaboration avec le Président.

Document

ECE/TRANS/WP.1/2012/9/Rev.2.

7. Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Le secrétariat sera invité à résumer les progrès accomplis par le Groupe jusque-là.

8. Révision du mandat et du règlement intérieur du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1)

À sa dernière session, le WP.1 a examiné le document TRANS/WP.1/100/Add.1/Rev.1 et le document informel n° 3 (mars 2016), soumis par un groupe informel d'experts chargé de faire des propositions sur la manière de procéder pour réviser le mandat et le règlement intérieur du WP.1 (TRANS/WP.1/100/Add.1). Après avoir examiné les documents, le Groupe de travail a invité le groupe informel d'experts à faire une proposition concernant les options relatives à la participation au Groupe de travail (à savoir le statut de membre à part entière et le statut consultatif) pour examen à sa session suivante.

Document

TRANS/WP.1/100/Add.1/Rev.2.

9. Changement de nom du WP.1

Lors de la dernière session, le Président a invité le Groupe de travail à réfléchir à la possibilité de changer de nom (le nom actuel étant « Forum de la sécurité routière »), afin de mieux traduire la portée mondiale des conventions de l'ONU sur la sécurité routière. Le WP.1 souhaitera peut-être procéder à un échange de vues sur cette question.

10. Questions diverses

Le WP.1 voudra peut-être examiner d'autres questions.

11. Élection du Bureau

Le Groupe de travail sera invité à élire son Bureau pour la période allant de mars 2017 à septembre 2018. Le mandat et règlement intérieur du Groupe de travail (chap. V, art. 12, TRANS/WP.1/100/Add.1) prévoit que « le WP.1 élit, tous les deux ans, à la fin de la dernière réunion de la deuxième année, un président et deux vice-présidents, choisis parmi les représentants des membres de la CEE. Ils entrent en fonctions au début de la première réunion de l'année suivant l'élection. Les membres du Bureau sont rééligibles ». Le Bureau se compose actuellement des membres ci-après : M^{me} L. Iorio (Italie) (Présidente), M. D. Mitroshin (Fédération de Russie) (Vice-Président) et M. J. Valmain (France) (Vice-Président).

Document

TRANS/WP.1/100/Add.1.

12. Dates de la prochaine session

La prochaine session du WP.1 se déroulera du 21 au 24 mars 2017 à Genève.

13. Adoption du rapport sur la soixante-treizième session

Le Groupe de travail adoptera le rapport de sa soixante-treizième session.
